ORIGINES DU DOMAINE FORESTIER DU SYNDICAT DE COUNOZOULS

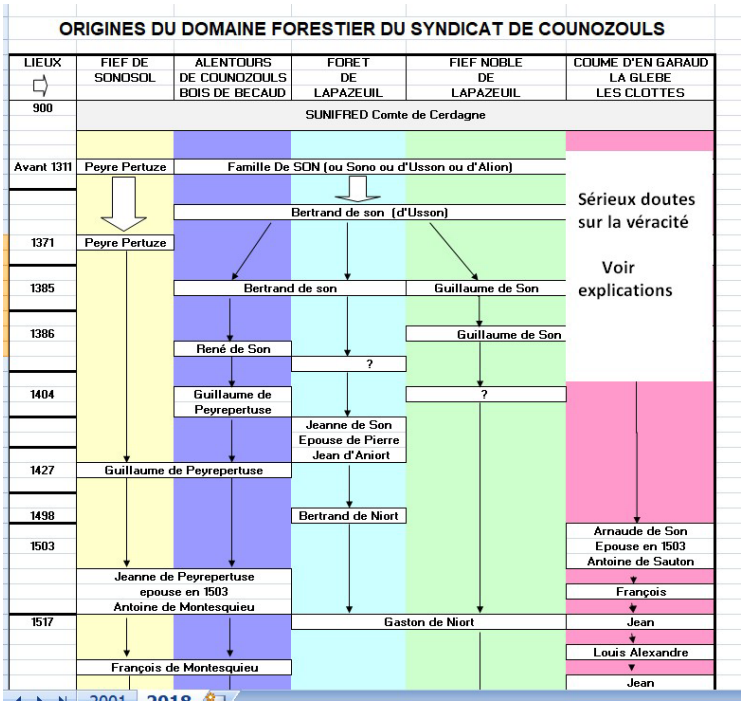

Nous savons que suite à la reddition de Géraud de Niort et aux noms de ses frères et sa mère, qui eut lieu en 1240 à Duilhac sous Peyrepertuse, Il fut dépouillé de ses châteaux et chassé de ses terres. Et apparait alors un nommé Sautou (originaire de Fontpédrouse ?) qui fut récompensé pour les victoires obtenues et les faits d'armes par Philippe II qui lui donne pour apanage un tiers de la terre d'Escouloubre. Cette partie comprendrait la terre de Le Bousquet, pas encore existant (Acte de 1286). Le roi se réserve un tiers. Un dernier tiers appartient au Monastère de Clariana à Mosset, (ce sont des pâturages au Col du Garabeil et au lieu de St Jean de Combret). En 1313 les domaines royaux d'Escouloubre et du Bousquet deviendraient la propriété définitive de Gaston de Sautou. Mais pas un mot sur la Coume den Garaud, les pâturages de La Glèbe, et les Clottes !....

Quant à Gausserand de Marsa je ne retrouve nulle part aujourd'hui un texte disant qu'il ait un jour possédé la haute vallée de l'Aiguette (Coume den Garaud) jusqu'aux pâturages et crêtes de Madres.

Ces deux frères, avaient-ils la Coume den Garaud, les pâturages de La Glèbe, et les Clottes. Si ce n'est pas des De Son qui alors ? Et où chercher ?

Après sa mort (de Bernard d'Alion)*, survenue entre 1226 et 1233* ***(64)****, ses deux fils, Arnaud de Son et Bernard d'Alion, qu'il avait eus de son épouse Stéphanie* ***(65)****, défendirent aussi leur seigneurie de vive force.*
Le comte de Foix Roger Bernard, ayant succédé à son père Raimond Roger mort en 1223, décida d'en finir avec cette affaire et en 1236 Bernard d'Alion, troisième du nom épousa Esclarmonde, la sœur de Roger Bernard ***(66)****. Celui-ci donna aussitôt le Donnezan en fief à Arnaud et Bernard et la paix fut enfin rétablie. Les deux frères jouirent paisiblement de leurs biens jusqu'en 1258. C'est alors que l'Inquisition s'abattit sur la région. Compromis par les dépositions des survivants de Montségur qui avaient attesté des visites des deux frères aux dignitaires cathares, de l'aide qu'ils avaient tenté d'apporter aux assiégés, du fait qu'ils avaient fréquemment hébergé des parfaits et reçu au château de Son le « trésor » de l'église clandestine, Arnaud et Bernard avaient probablement déjà été entendus par les inquisiteurs devant lesquels ils avaient dû abjurer. La relapse est en effet la seule explication à la condamnation prononcée le 3 septembre 1258 à Perpignan****(67)****.*
Le lendemain, sur la place de la Canorga, Bernard d'Alion périt sur le bûcher. On ne sait rien de ce qu'il advint de son frère et de sa femme.

64. Un acte du 7 septembre 1233 indique qu'il était mort à cette époque : Doat 192, f° 200.

65. ***" (...) Arnoldo de So et Bernardo de Alione, filius quondam Bernardi de Alione et Stéphane uxoris... »*** Doat 192, f° 208.

66. *HGL,* VIII, c. 959 ; mais .le contrat de mariage est incomplet. Le texte figure intégralement dans Doat 170, f° 67. Esclarmonde de Foix fut parfaite : Douais, *Documents,* Arch. Barcelone, corona de Aragon, reg. 7. Jacoli I, 2-13, f°194.

67. Doat 33, f° 150 et suivants.